Ministère
de la Cybersécurité
et du Numérique
Québec
Direction générale du secrétariat général

PAR COURRIEL

Québec, le 21 avril 2023

[redacted]

N/Réf. : 2223-DA-37

Objet : Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)

Monsieur,

Par la présente, nous donnons suite à votre demande, reçue le 28 mars 2023, visant à obtenir les documents suivants :

1. « Copie de tous les documents concernant la progression de la transformation numérique de l'administration publique en fonction des cibles fixées par la Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023;
2. Les résultats de la collecte de données pour le Baromètre numériQc mené entre le 1er avril 2022 et le 15 juin 2022;
3. Une copie du plan de transformation numérique exigée à tous les ministères et organismes ».

En réponse au point 1 de votre demande, conformément à l'article 13 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après nommée « Loi sur l'accès »), nous vous informons que les documents détenus par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) sur la progression des dix cibles de transformation fixées par la Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023 fait l'objet d'une diffusion sur Internet et peut être consultée à l'adresse suivante :

https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/vitrine-numeriqc/strategie-numerique/progression/barometre-numeriqc

…2

900, place D'Youville, 3e étage
Québec (Québec) G1R 3P7
Téléphone : 418 644-1030
acces@mcn.gouv.qc.ca

Concernant le point 2 de votre demande, nous vous informons que le MCN ne détient pas les résultats de la collecte pour le Baromètre numériQc menée entre le 1er avril 2022 et le 15 juin 2022. Dans ce contexte, nous ne pouvons accéder à cette partie de votre demande (article 1 de la Loi sur l'accès).

À titre de complément d'information, nous tenons à vous souligner que la collecte des informations pour le baromètre en cours dans les ministères et organismes se terminera le 15 juin 2023 et couvrira la période du 1er avril 2022 au 31 mars 2023. Suivant une analyse des résultats, par le MCN, ceux-ci seront rendus disponibles à l'automne 2023 et feront l'objet d'une diffusion sur notre site Internet. Également, nous vous invitons à consulter le guide d'interprétation des indicateurs du Baromètre numériQc visant à soutenir les organisations publiques dans cet exercice qui est publié à l'adresse suivante :

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/gouvernement/SCT/vitrine_numeriQc/guides/GU_barometre_numeriqc.pdf

En réponse au point 3, nous vous transmettons une copie du plan de transformation numérique exigée à tous les ministères et organismes .

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours suivant la date de la présente. À cet effet, vous trouverez ci-joint le texte des articles précités, ainsi qu'une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,

Original signé

Renée Giguère

p. j. Articles de loi
Avis de recours
Document

PLAN DE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE 2023-2027

INSCRIRE LE NOM DE L'ORGANISME PUBLIC – NE PAS DÉPASSER LA 2E LIGNE DU TITRE EN LONGUEUR

DATE DE DÉPÔT :

Votre gouvernement

Québec

Table des matières

Message du sous-ministre ou du PDG 1

Vision de la transformation numérique 2

Principes directeurs 2

Intrants nécessaires à la vision organisationnelle 2

Vision organisationnelle de la transformation numérique 2

Arrimage au plan stratégique 2

Ambitions de l'organisation 2

Ambitions d'affaires 2

Bénéfices 3

Feuille de route de la transformation numérique 4

Schéma de la feuille de route 4

Évolution des compétences et de la culture organisationnelles 5

Contributions aux initiatives de simplification des services directs aux citoyens et aux entreprises 5

Gouvernance et gestion de données numériques gouvernementales 5

Processus ou chaînes de valeur qui pourraient tirer profit de l'intelligence artificielle et de l'automatisation 6

Mécanismes de concrétisation de la transformation numérique 7

Plan organisationnel de main-d'œuvre et de formation 7

Plan de changement organisationnel 7

Plan de gestion des risques 7

Projets du portefeuille des projets prioritaires 8

Proposition 8

Annexe 1 : Démarche de production du PTN 9

Message du sous-ministre ou du PDG

Cette section est facultative.

ATTENTION : LA COULEUR VERTE DU TEXTE NE SERT QU'À INDIQUER QU'IL S'AGIT D'INSTRUCTIONS POUR L'UTILISATION DU GABARIT. VOTRE TEXTE FINAL DEVRA ÊTRE EN NOIR, TEL QUE PARAMÉTRÉ DANS LES STYLES INCLUS DANS CE GABARIT.

Vision de la transformation numérique

Principes directeurs

Définir les principes directeurs qui guident l'élaboration du plan de transformation numérique et sa mise à jour, en plus de soutenir la prise de décision. Ces principes peuvent être liés aux modes de fonctionnement déterminés (maximisation des bénéfices pour les citoyens, juste assez juste à temps, réalisations itératives, etc.) ou à des contraintes (sécurité dès la conception, réutilisation d'outils dans l'administration publique, réduction de l'influence de la désuétude, ouverture des données, etc.).

Intrants nécessaires à la vision organisationnelle

Répertorier les intrants ayant servi à l'élaboration de la vision organisationnelle de l'organisme (Radar numériQc, Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023, Stratégie d'intégration de l'intelligence artificielle dans l'administration publique, Politique gouvernementale de cybersécurité, priorités gouvernementales, etc.).

Vision organisationnelle de la transformation numérique

Décrire la maturité numérique de l'organisation à atteindre au terme des quatre années de planification. Le point de vue des citoyens, des entreprises, des clients et des employés doit être représenté dans cette description. Cette vision découle de la vision stratégique définie par l'organisme, mais se concentre davantage sur les aspects d'une transformation numérique.

Arrimage au plan stratégique

Décrire la manière dont le plan de transformation numérique s'inscrit dans les orientations stratégiques de l'organisme ou de quelle manière il les soutient.

Ambitions de l'organisation

Ambitions d'affaires

Définir les ambitions d'affaires retenues par l'organisme pour concrétiser la vision organisationnelle de la transformation numérique. Les ambitions constituent les objectifs à atteindre en matière de maturité

numérique au terme des quatre années de planification. Elles relatent un changement culturel, organisationnel, opérationnel ou affaires. Les ambitions doivent être spécifiques, mesurables, atteignables, pertinentes et délimitées dans le temps (SMART). Elles devraient soutenir les orientations définies dans le plan stratégique. Afin de définir les ambitions d'affaires, il est fortement suggéré aux organismes publics de s'appuyer sur leur diagnostic de maturité numérique résultant de l'exercice du Radar numériQc.

Bénéfices

Répertorier les bénéfices attendus par la réalisation des ambitions du Plan de transformation numérique. L'exigence minimale est de définir la nature des bénéfices attendus.

Bénéfices de nature financière ou économique

> *Définition : bénéfice lié à des changements qui réduiront directement le budget d'un organisme public, soit par des économies, soit par des recettes supplémentaires.*

Bénéfices relatifs à l'amélioration des services

> *Définition : bénéfice lié à des changements qui entraînent davantage d'efficacité ou d'efficience organisationnelles. Ces bénéfices peuvent avoir comme effet la résolution des problèmes récurrents ou de types de gaspillages. La satisfaction de la clientèle (diminution du nombre des plaintes), l'augmentation de la qualité (diminution du nombre d'erreurs ou de rejets) ou la réduction des délais de traitement des demandes en sont des exemples.*

Feuille de route de la transformation numérique

Schéma de la feuille de route

Préciser les initiatives de transformation numérique requises pour atteindre les ambitions préalablement définies. Une initiative se décrit comme un projet, un programme ou une activité, qu'il ou qu'elle soit en ressources informationnelles ou non. Les initiatives sont sélectionnées et présentées selon une échelle de temps, au meilleur des connaissances de l'organisme au moment de la rédaction. Celles-ci pourront être mises à jour annuellement (par exemple : projet de refonte du service x aux citoyens; création d'un laboratoire d'expériences utilisateur, etc.). Le tableau proposé ci-dessous peut être adapté au besoin.

	Orientations du plan stratégique, si définies		Ambitions d'affaires	Initiatives (activité, projet, programme)	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
1	Orientation 1	**1.1**	Ambition 1	Initiative 1				
				Initiative 2				
		1.2	Ambition 2	Initiative 3				
				Initiative 4				
2	Orientation 2	**2.1**	Ambition 3	Initiative 5				
				Initiative 2				
		2.2	Ambition 4	Initiative 6				
				Initiative 7				

Les sections suivantes permettent de préciser certaines particularités de la feuille de route liées à des thématiques particulières.

Évolution des compétences et de la culture organisationnelles

Résumer les conséquences de sa transformation numérique sur son Plan organisationnel de main-d'œuvre et de formation, notamment les besoins prévisionnels en acquisition de compétences pour les employés, découlant des ambitions (et des initiatives) répertoriées dans le Plan de transformation numérique. Par exemple, besoins de développer de l'expertise en intelligence artificielle, en agilité ou de s'approprier les bonnes pratiques en logiciel libre, etc.

Résumer les éléments de culture organisationnelle qui seront améliorés pour atteindre les ambitions du Plan de transformation numérique. Par exemple, l'agilité, la prise de décision appuyée sur la donnée, la conception et l'amélioration basées sur l'expérience client, la protection de la vie privée dès la conception, l'ouverture par défaut, etc.

Contributions aux initiatives de simplification des services directs aux citoyens et aux entreprises

Démontrer de quelle façon la feuille de route permet à votre organisation de contribuer à la simplification des services directs aux citoyens.

Par service direct, on entend par exemple un renouvellement de permis, une demande d'aide financière, un paiement, etc.

Gouvernance et gestion de données numériques gouvernementales

Indiquer comment la gouvernance et la gestion des données numériques gouvernementales (GDNG) contribueront à la mise en œuvre de la vision et des ambitions d'affaires de votre plan de transformation numérique. Par exemple :

- *En matière de mobilité des données, on observe que le partage de données publiques en données ouvertes permet de réduire les ententes particulières et augmente la circulation de l'information. Dans ce contexte, quels sont les partenaires ou les projets ciblés?*
- *En matière de valorisation interne, on observe que les données peuvent contribuer à la prise de décision quant à la performance globale des programmes et des services publics ou offrir une meilleure prestation de services. Quelles sont les initiatives en cours dans le domaine?*
- *En matière de valorisation externe, on observe que les relations avec l'écosystème, notamment les partenariats stratégiques (milieu de la recherche, municipalités, entreprises, etc.), permettent de créer de la valeur pour le citoyen.*

- *En matière de développement de la culture de données, on constate que l'inventaire des données est un levier important dans l'optimisation des services publics, car il permet de développer une meilleure connaissance de celles-ci, que ce soit sur sa valeur, sa qualité et son utilisation.*
- *Etc.*

Le cas échéant, indiquer les ambitions et les initiatives comprenant une composante GDNG.

Processus ou chaînes de valeur qui pourraient tirer profit de l'intelligence artificielle et de l'automatisation

A) Mentionner les initiatives en intelligence artificielle qui pourraient contribuer à la mise en œuvre de la vision et des ambitions d'affaires de votre plan de transformation numérique. Décrire le contexte d'utilisation, le besoin, les bénéfices et les contraintes qui s'y appliqueraient.

Voici quelques exemples d'initiatives en intelligence artificielle :

- *Agent conversationnel reposant sur l'intelligence artificielle pour appuyer le service à la clientèle;*
- *Système d'intelligence artificielle permettant d'exploiter des données visuelles (par exemple pour cartographier et classer les caractéristiques des territoires par imagerie satellite);*
- *Système d'intelligence artificielle pour analyser des demandes ou des dossiers, permettant par exemple de définir l'admissibilité à un programme;*
- *Système d'intelligence artificielle pour faire diverses analyses prédictives (populations, écosystèmes, ventes, services, etc.)*

Ces initiatives peuvent permettre d'améliorer un processus déjà existant ou simplement d'explorer de nouveaux potentiels offerts par la technologie. Il s'agit d'initiatives qui se réaliseront dans les quatre années couvertes par votre plan de transformation numérique.

B) De plus, la mesure 2.4 du Plan d'action 2021-2023 pour la Stratégie d'intégration de l'intelligence artificielle dans l'administration publique requiert que chaque organisme public indique au moins un processus pouvant être automatisé. Indiquer au moins un processus à automatiser. Si possible, décrire les étapes qui mèneront à cette automatisation.

Si les initiatives préalablement identifiées au point A permettent d'automatiser un processus existant dans votre organisation (ou une partie de celui-ci), elles peuvent s'inscrire au point B.

Si aucune des initiatives préalablement identifiées ne permettent d'automatiser un processus existant dans votre organisation, vous devez cibler au moins un processus qui offre un potentiel d'automatisation, même si les travaux ne seront pas entamés dans les quatre années couvertes par le Plan de transformation numérique.

Mécanismes de concrétisation de la transformation numérique

Cette section permet de décrire sommairement les réflexions de l'organisme public relativement à la mise en œuvre de sa feuille de route.

Plan organisationnel de main-d'œuvre et de formation

Résumer les impacts de la feuille de route sur le plan organisationnel de main-d'œuvre et de formation. Résumer également les principales actions que l'organisme mettra en œuvre afin d'assurer le développement des compétences et de la culture organisationnelle décrites précédemment.

Plan de changement organisationnel

Résumer la stratégie et les principales actions que l'organisme mettra en œuvre afin de soutenir la transformation numérique globale et l'atteinte des ambitions définies précédemment.

Plan de gestion des risques

Résumer les principaux risques répertoriés relativement à la réalisation du plan de transformation numérique de même que la façon dont ces risques seront gérés et les principales mesures d'atténuation mises en place.

Projets du portefeuille des projets prioritaires

Proposition

Proposer les projets ou les programmes qui, parmi l'ensemble sélectionné dans le Plan de transformation numérique, devraient être inscrits au 3PGTN. Ces propositions doivent être mises à jour annuellement en fonction des nouveaux critères qui seront transmis aux membres du Comité de gouvernance en ressources informationnelles (CGRI). Inscrire une courte justification, basée sur les critères retenus.

Annexe 1 : Démarche de production du PTN

Présenter sommairement la démarche utilisée dans le cadre de l'élaboration du Plan de transformation numérique de l'organisme. La démarche doit notamment démontrer la légitimité du PTN, basée notamment sur une concertation à l'échelle organisationnelle.

Québec